

**RAPPORT ANNUEL
2008 - 2009**



**Ordre
des audioprothésistes
du Québec**

**ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES
DU QUÉBEC**



ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

11370, rue Notre-Dame Est – Bureau 202-A

Montréal-Est (Québec) H1B 2W6

Téléphone : 514 640-5117

Sans frais : 866 676-5117

Télécopieur: 514 640-5291

Courriel : oaq@ordreaudio.qc.ca

Site Web : www.ordreaudio.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	p. 4
Rapport du Président	p. 5
Rapport des activités du Conseil d'administration	p. 8
Rapport des activités du Comité exécutif	p.10
Rapport du Syndic et des comités de l'Ordre	p.11
Données statistiques	p.18
Renseignements généraux	p.19
États financiers	p.20

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Yvon Vallières, Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille huit et le trente et unième jour de mars deux mille neuf.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Me Kathleen Weil
Québec, octobre 2009

Me Kathleen Weil, Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille huit et le trente et unième jour de mars deux mille neuf.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le président,

Guy Savard, audioprothésiste
Montréal, octobre 2009

Me Jean-Paul Dutrisac, Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués durant la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille huit et le trente et unième jour de mars deux mille neuf.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le président,

Guy Savard, audioprothésiste
Montréal, octobre 2009

RAPPORT DU PRÉSIDENT



En avril prochain, je terminerai mon premier mandat à la présidence de l'Ordre. C'est toujours un réel plaisir de côtoyer les professionnels de la santé auditive et d'approfondir mes connaissances dans les différents dossiers gérés par l'Ordre. C'est avec fierté que je vous présente ce rapport annuel pour l'exercice 2008-2009, lequel représente les différentes actions posées au cours des douze derniers mois, lesquelles sont entièrement liées à notre mission de protection du public.

Avec l'aide des membres du Conseil d'administration, je suis fier du travail accompli afin d'augmenter la visibilité de notre ordre professionnel auprès des différents paliers gouvernementaux et dirigeants des secteurs connexes à notre profession. Je souhaite sincèrement que cette mobilisation de l'ensemble de nos forces respectives sera bénéfique pour l'ensemble de la population malentendante. En effet, nous sommes conscients d'avoir tous, collectivement et individuellement, un grand rôle à jouer pour non seulement assurer la protection du public, mais aussi pour continuer à offrir les meilleurs soins à toute la clientèle malentendante du Québec.

ÉLECTIONS

Tous les postes d'administrateurs au sein du Conseil d'administration ont été comblés lors des dernières élections. Au terme de la période pour la mise en candidature en vue des élections d'avril 2008, un seul bulletin de présentation a été transmis au secrétariat de l'Ordre pour la région Est. Un seul bulletin de présentation a également été transmis au secrétariat de l'Ordre pour la région Ouest.

C'est ainsi qu'en vertu de l'article 3.03 du Règlement sur les modalités d'élection, Guy Savard a été réélu à titre d'administrateur de la région Est pour un mandat de trois ans, et Louis Beauchesne a été réélu à titre d'administrateur de la région Ouest, également pour un mandat de trois ans.

Les résultats des élections d'avril 2008 au sein du Conseil d'administration se lisent comme suit :

- Guy Savard, ap., président
- Patrice Pelletier, ap., vice-président
- Louis Beauchesne, ap., trésorier

Bureau de comté de M. Jean Charest

Le 23 avril 2008, l'Ordre, accompagné de l'APAQ, a rencontré l'attaché politique de M. Jean Charest. L'OAQ avait pour objectif de discuter des listes d'attente en audiologie alors que l'APAQ désirait discuter des honoraires des audioprothésistes.

Lors de cette rencontre, il a été suggéré, autant à l'Ordre qu'à l'APAQ, de communiquer avec le ministre de la Santé, M. Philippe Couillard. Une rencontre devait être planifiée pour l'automne, mais M. Couillard a démissionné de son poste au cours de l'été.

Entrevue au journal « La Presse »

En juin 2008, l'Ordre, par l'entremise de son Président, a accordé une entrevue au journal « La Presse ». Suite aux propos rapportés dans l'article, une plainte a été déposée au Conseil de Presse.

Entrevue «Sourdine »

Suite à la reprise de l'article du journal « La Presse » par la revue « Sourdine » de l'ADSMQ, l'organisme a demandé une rencontre avec l'Ordre pour faire le point sur la réalité de la pratique professionnelle au Québec.

Coordonnatrice du congrès

Au cours de l'année 2008-2009, l'Ordre a retenu les services de Mme Chantal Brodeur à titre de coordonnatrice du congrès annuel des audioprothésistes.

Office des professions du Québec

Le 2 octobre 2008, l'Ordre a rencontré l'Office des professions pour discuter de plusieurs points. Il fut notamment question d'une apparente perception négative de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) sur notre profession. L'Office des professions devait rencontrer les dirigeants de l'OOAQ la semaine suivante et leur proposer une rencontre avec notre ordre professionnel pour trouver un terrain d'entente.

Conseiller en communications

Un contrat a été accordé à M. Denis Dahl, lequel agira à titre de conseiller en communications pour aider les planifications de rencontres avec les différents organismes, en plus d'aider à établir des stratégies, et ce, afin de mieux positionner notre profession. M. Dahl travaillera selon les mandats que le Conseil d'administration lui accordera.

Rencontre OAQ / OOAQ

L'Ordre a amorcé des rencontres avec l'OOAQ dans le but d'améliorer les relations entre les deux professions. Ces rencontres se font dans un esprit très positif de parts et d'autres.

À première vue, il semble qu'une partie des frictions qui existent provient de la méconnaissance des champs de pratique respectifs. Des projets de collaboration sont à développer en plus de projets communs, et ce, afin de mieux se faire connaître et favoriser le rapprochement des membres des deux ordres professionnels. La collaboration est favorable aux confrontations.

Coalition

L'Ordre a communiqué avec différents intervenants et groupes représentant des usagers du programme de la RAMQ sur les aides auditives, soit :

- L'Association des ORL
- L'Ordre des audiologistes et orthophonistes du Québec
- La FADOQ
- L'ADSMQ
- L'AQEPA
- LA FCADQ
- La Fondation des Sourds

Le but est de former une coalition pour parler d'une même voix et dénoncer les lacunes du programme actuel de la RAMQ.

NOUVEAUX AUDIOPROTHÉSISTES

L'Ordre a remis, en cours d'exercice, des permis de pratique à douze audioprothésistes ayant obtenu leur diplôme d'études collégiales au terme de la session mai 2008. Il s'agit des personnes suivantes :

✓ Amina Amer-Ouali	✓ Frédéric H. Deslauriers
✓ Laurence Beltrami	✓ Guylaine Alice Graveline
✓ Mélissa Bérard	✓ Karine Herpin
✓ Madeleine Boyle	✓ Marie-Claude Phaneuf
✓ Benjamin Brunelle	✓ Audrey Tremblay
✓ Joey Champagne	✓ Michel Zalatan

L'Ordre tient à féliciter toutes ces personnes pour l'obtention de leur diplôme d'études collégiales en audioprothèse et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

PRIX D'EXCELLENCE RAYMOND-LANTEIGNE

Le prix Raymond-Lanteigne est remis à l'étudiant présentant les meilleurs résultats académiques parmi les candidats à la profession d'audioprothésiste. Cette année, ayant égalité dans leurs résultats, le prix, accompagné d'une bourse de 500 \$, fut remis à deux étudiants, soit Karine Herpin et Frédéric H. Deslauriers.

REMERCIEMENTS

Je désire, en premier lieu, remercier les membres du Conseil d'administration, les conseillers juridiques de l'Ordre ainsi que notre conseiller en communications pour leur soutien indéfectible dans l'exercice de mes fonctions. Je leur suis très reconnaissant de me faire bénéficier non seulement de leur expérience, mais aussi de leurs judicieux conseils. C'est une chance extraordinaire de pouvoir compter sur des collaborateurs aussi qualifiés qui allient leurs idées et leurs forces respectives afin de faire reconnaître notre belle profession à sa juste valeur.

Les membres des différents comités jouent également un rôle important dans la gestion de leurs comités respectifs et la promotion de notre belle profession. Je remercie donc très sincèrement tous les gens qui m'entourent, sans oublier tous les audioprothésistes membres de l'Ordre, pour leur soutien constant.

C'est un plaisir et un honneur d'être à la présidence de l'Ordre et de veiller à ce que sa mission soit minutieusement respectée. La protection du public nous tient à cœur, tout autant que le professionnalisme de nos membres et la qualité des services offerts à notre clientèle.

Guy Savard
Président

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS

Présidence :	Guy Savard, ap., élu le 4 avril 2008 par le Conseil d'administration pour un mandat de 2 ans.
Administrateurs élus / région Est :	Patrice Pelletier, ap., 7 avril 2006 Guy Savard, ap., 4 avril 2008
Administrateurs élus / région Ouest :	Louis Beauchesne, ap., 4 avril 2008 Isabelle Bonhomme, ap., 7 avril 2006 Sophie Gagnon, ap., 6 avril 2007 Marjorie Tremblay, ap., 6 avril 2007
Administrateurs nommés par l'Office des professions :	Jean-Guy Lorrain, 7 avril 2007 Poste vacant au 31 mars 2008

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Claude Forest, ap., secrétaire général
Jocelyne Piché, collaboratrice du secrétaire général
Josée Laniel, collaboratrice du trésorier

CONSEILLERS JURIDIQUES

Me Jean-Guy Villeneuve : affaires régulières
Me Nathalie Dubé : réglementation
Me Jean Lanctot : syndic et discipline

- Nombre de réunions : Cinq (5) régulières
Une (1) spéciale
- Date de l'assemblée générale : 21 septembre 2008

Résolutions :

- Octroyé un contrat de service à Mme Chantal Brodeur à titre de coordonnatrice du congrès annuel des audioprothésistes;
- Imposé un stage de perfectionnement à deux anciens audioprothésistes qui ont demandé leur réinscription au Tableau de l'Ordre plus de cinq ans après leur arrêt de pratique;
- Adhéré au protocole d'entente avec le Directeur de l'état civil et nommé le secrétaire général à titre d'interlocuteur de l'Ordre auprès de cet organisme.
- Adopté une règle permettant une réduction de la cotisation annuelle en raison d'un congé parental;

- Résilié le contrat de Mme Joanne Loyer, conseillère stratégique, compte tenu de son manque de disponibilité pour l'Ordre;
- Établi des frais de 200 \$ pour un formateur et de 20 \$ pour un audioprothésiste afin de faire reconnaître des unités de formation continue autres que celles reçues dans le cadre des activités de l'Ordre;
- Octroyé un contrat de service à M. Denis Dahl à titre de conseiller en communications.

Nominations :

- Comité d'équivalence : Patrice Pelletier, ap., président
- Comité de discipline : Josée Boulanger, ap., membre
- Comité d'inspection professionnelle : Christian Milot, ap., membre
Linda Rhéaume, ap., membre

Autres nominations :

- Coordinatrice du congrès annuel : Chantal Brodeur
- Conseiller en communications : Denis Dahl

Autres activités :

- Participé à la conférence de presse de la coalition québécoise pour le dépistage universel de la surdité chez le nouveau-né;
- Rencontré les dirigeants de l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec afin de discuter de divers dossiers, notamment la formation continue obligatoire, l'incorporation des audioprothésistes ainsi que l'inspection professionnelle;
- Publié dans le magazine Mode d'emploi une rubrique sur la profession d'audioprothésiste;
- Participé, dans le cadre de l'Entente France-Québec, à des réunions d'information de l'Office des professions;
- Délégué deux membres de son Conseil d'administration à une journée de formation de porte-parole auprès des médias d'information sous la gouverne du Conseil interprofessionnel du Québec;
- Rencontré les finissants du Collège de Rosemont pour leur définir l'Ordre des audioprothésistes du Québec et leur expliquer les procédures d'inscription au Tableau.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

MEMBRES DU COMITÉ :

- Guy Savard, ap., président
- Patrice Pelletier, ap., vice-président
- Louis Beauchesne, ap., trésorier
- Jean-Guy Lorrain, administrateur
- Claude Forest, ap., secrétaire

MANDAT : Traiter les dossiers administratifs et faire le suivi sur certaines décisions du Conseil d'administration. Toute décision prise par le Comité exécutif doit être entérinée par le Conseil d'administration.

NOMBRE DE RÉUNIONS : Aucune

RAPPORT DU SYNDIC ET DES COMITÉS DE L'ORDRE

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SYNDIC

Syndic : Suzanne Rainville, ap.

Syndics adjoints : Robert Laflamme, ap.
Chantal Rivest, ap.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le bureau du syndic a ouvert 12 dossiers concernant 12 professionnels :

Décisions de porter plainte :	2 dossiers
Décision de ne pas porter plainte :	0 dossier
Dossiers ouverts à la fin de l'exercice :	2 dossiers
Dossiers réglés par la conciliation :	8 dossiers

3 plaintes :	Absence de certificat médical (1 professionnel)
1 plainte :	Ventes abusives (1 professionnel)
2 plaintes :	Manque de diligence avec les patients (1 professionnel)
1 plainte :	Publicité (1 professionnel)
2 plaintes :	Manque de collaboration envers les patients (2 professionnels)
1 plainte :	Vente abusive et pratique illégale (1 bureau)
2 plaintes :	Insatisfaction envers l'appareillage (2 professionnels)

Le Comité d'inspection professionnelle a également transmis des rapports d'enquête concernant des dossiers incomplets, des équipements absents ou non conformes et des étalonnages manquants dans plusieurs bureaux inspectés en 2008.

Dans son rapport, Suzanne Rainville remercie ses deux collègues qui occupent les postes de syndics adjoints, soit Chantal Rivest et Robert Laflamme pour leur précieuse collaboration, ainsi que le procureur du syndic, Me Jean Lanctot, pour son dévouement.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Membres : Me Jean-Guy Légaré, président
Tahar Amer-Ouali, ap., membre
Manon Beauchamp, ap., membre
Jacques Boucher, ap., membre
Josée Boulanger, ap., membre
Manon Gagné, ap., membre
Claude Forest, ap., secrétaire

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil de discipline a tenu trois audiences au sujet de quatre dossiers impliquant trois audioprothésistes.

Dans un premier dossier, l'intimé a, dès le début de l'instruction de l'audition, enregistré un plaidoyer de culpabilité sous le seul chef de la plainte. Le Conseil a, séance tenante et unanimement, déclaré alors l'intimé coupable du chef de la plainte telle que portée, soit d'avoir procéder à la vente de deux prothèses auditives sans avoir obtenu préalablement le certificat attestant la nécessité d'une prothèse auditive. L'intimé a contrevenu ainsi à l'article 8 de la Loi sur les audioprothésistes et à l'article 4.02.01 g) du Code de déontologie des audioprothésistes. Le Conseil a immédiatement imposé une amende de 800 \$ en plus de la moitié des déboursés.

Dans un deuxième dossier, l'intimé a également enregistré un plaidoyer de culpabilité sur l'ensemble des chefs formulés dans la plainte disciplinaire. Sur proposition des procureurs des deux parties, le Conseil a déclaré, séance tenante, l'intimé coupable des cinq chefs d'accusation et imposé les amendes suivantes, en plus des paiements des déboursés :

- a posé un acte dérogatoire à la dignité de la profession en procédant à la vente d'une prothèse auditive sans avoir obtenu préalablement le certificat attestant la nécessité d'une prothèse auditive, le tout contrairement à l'article 8 de la Loi sur les audioprothésistes (2 chefs / 1400 \$);
- a omit de consigner au dossier de sa patiente tous les éléments et les renseignements requis, notamment :
 - a) le numéro d'assurance maladie et la date de naissance;
 - b) une description sommaire des motifs de la consultation, notamment l'historique de cas est absent;
 - c) une description complète des services professionnels rendus, notamment de l'otoscopie et du rapport post-prothétique;
 - d) les recommandations faites;
 - e) les correspondances et les autres documents relatifs aux services professionnels rendus, notamment le certificat attestant la nécessité d'une prothèse auditive et les documents relatifs aux réparations des mois de novembre 2004 et de novembre 2005.

Le tout contrairement à l'article 2.02 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des audioprothésistes et à l'article 3 du Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des audioprothésistes (2 chefs / 1200 \$);

- a omit de fournir à son patient toutes les explications nécessaires à la compréhension de son relevé d'honoraires en n'incluant pas dans son relevé d'honoraires le numéro de la pile, le tout contrairement à l'article 3.08.03 b) du Code de déontologie des audioprothésistes du Québec (1 chef / 600 \$).

Dans les troisième et quatrième dossiers, impliquant le même professionnel, le Conseil a autorisé, sur la proposition des parties, une preuve commune pour ces deux dossiers, dont un datant de 2005. Lors de l'audition, l'intimé a déposé un plaidoyer de culpabilité pour tous les chefs des deux dossiers et le Conseil a donc déclaré, séance tenante, l'intimé coupable de tous les chefs d'accusation et imposé les amendes suivantes, en plus des paiements des déboursés :

Troisième dossier :

- en omettant d'indiquer le numéro de série de la prothèse vendue, a fourni une facture incomplète à la patiente, contrevenant ainsi à l'article 3.08.03 du Code de déontologie des audioprothésistes (2 chefs / 600 \$ et une réprimande);

- en mettant plus de 60 jours à réparer la prothèse auditive de la patiente, l'intimé a manqué de diligence raisonnable, contrevenant ainsi à l'article 3.03.01 du Code de déontologie des audioprothésistes (1 chef / 600 \$).

Quatrième dossier :

- a vendu à des patients (3), des prothèses auditives de marque Micro Audio inc., entreprise de fabrication ou de commerce en gros de prothèses auditives, alors qu'il avait un intérêt dans cette entreprise, le tout contrairement à l'article 4.01.02 du Code de déontologie des audioprothésistes (3 chefs / 2 500 \$);
- a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession et a abusé, dans l'exercice de sa profession, de l'inexpérience et de l'ignorance de ses patients (3), en fournissant des prothèses auditives qui plaçaient les patients dans une situation de dépendance face à l'intimé, le tout contrairement à l'article 59.2 du Code des professions (3 chefs / 3 500 \$).

Finalement, dans un autre dossier toujours en cours, le Conseil de discipline a rejeté, dans un long jugement, la requête de l'intimé en rejet de la preuve. L'intimé a, par la suite, déposé une requête pour permission de faire appel auprès du Tribunal des professions. En milieu d'exercice, le Tribunal des professions a rejeté ladite requête de l'intimé. Au terme du présent exercice, le dossier n'avait toujours pas repris, les parties étant à déterminer une gestion d'instance en vue de s'entendre sur la poursuite du dossier, notamment pour déterminer d'une prochaine date d'audition.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Ce comité a comme mandat d'entendre toute personne qui croit que les honoraires qui lui ont été demandés par l'audioprothésiste sont injustement élevés en regard des services rendus et qui fait une demande de conciliation à l'Ordre.

Lorsqu'une telle demande est saisie par le Conseil d'administration, un Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes est formé. Pour l'exercice 2008 – 2009, ce comité n'a pas eu à intervenir, n'ayant reçu aucune demande.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ D'INFORMATION

Membres : Guy Savard, ap., président
 Jean-Philippe Denis, ap., membre

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Comité d'information n'a tenu aucune réunion.

Les dépenses reliées au comité ont été orientées sur les mises à jour du site Internet de l'Ordre. Deux publicités de type magazine ont toutefois été créées.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres : Gino Villeneuve, ap., président
 Ève-Marie Gaudreault, ap., membre
 Sonia Guertin, ap., membre
 Christian Milot, ap., membre
 Linda Rhéaume, ap., membre
 Martine Jean, secrétaire

Au cours de l'exercice 2008-2009, le comité a inspecté soixante-quatre (64) audioprothésistes dans trente-neuf (39) bureaux différents. Aucun audioprothésiste n'a refusé l'inspection. Sur les soixante-quatre (64) audioprothésistes inspectés, trente et un (31) pratiquent de façon irréprochable.

LACUNES AUDIOPROTHÉSISTES		
Règlement	Articles	Nombre de cas
Dossiers, cabinets de consultation et cessation d'exercice	3, 1°	7
	3, 3°	12
	3, 4°	20
	3, 5°	1
	3, 7°	15
	3, 9°	12
Code de déontologie	3.08.03 b	9
	3.08.03 c	5

LACUNES BUREAUX		
Règlement	Articles	Nombre de cas
Dossiers, cabinets de consultation et cessation d'exercice	5	2
	10	2
	11	2
	12, 6°	2
	17	3
	18	1

Le comité a déposé au syndic des plaintes contre six (6) audioprothésistes différents. Aucun membre de l'Ordre n'a fait l'objet d'enquête particulière et le comité n'a émis aucune recommandation au Conseil d'administration pour obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS

Membres : Jean Beltrami, ap., membre
 Marie-Josée Besner, ap., membre
 Jean-Guy Lorrain, membre
 Marjorie Tremblay, ap., membre
 Me Nathalie Dubé, conseillère juridique

En l'absence de nouveaux règlements, le comité n'a pas eu à se réunir pour l'exercice 2008-2009.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Membres : Hélène Charpentier, Ministère de l'Éducation
Suzanne Malo, Fédération des C.É.G.E.P.S.
Yves Tougas, ap., Fédération des C.É.G.E.P.S.
Manon Gagné, ap., Ordre des audioprothésistes du Québec
Claude Forest, ap., Ordre des audioprothésistes du Québec

Au cours de l'exercice 2008 - 2009, le Comité de la formation a tenu une réunion, soit le 18 mars 2009.

L'implantation du programme révisé au Collège de Rosemont en est à sa 4^e session. Le comité du programme se réunit deux fois par année afin de procéder à une constante évolution des contenus pédagogiques ainsi que des processus d'évaluations des étudiants. Des rencontres interdisciplinaires ont également lieu avec les autres départements du Collège impliqués dans la formation des étudiants. Au niveau de l'instrumentation des laboratoires, son amélioration s'est poursuivie par l'acquisition de nouvelles interfaces de programmation ainsi que par l'ajout de deux postes de programmation.

Le Règlement sur la formation continue des audioprothésistes entrera en vigueur le 1^{er} avril 2009. Bien que la formation continue des audioprothésistes ne soit pas de la responsabilité même du Comité de la formation, l'Ordre croit qu'une collaboration entre le département d'audioprothèse du Collège de Rosemont et l'Ordre des audioprothésistes du Québec en vue d'offrir du perfectionnement aux audioprothésistes pourrait être bénéfique pour chaque partie. C'est une avenue intéressante à considérer.

Au 20 septembre 2008, il y avait 26 étudiants inscrits au programme d'audioprothèse et, de ce nombre, 25 sont encore inscrits. Pour 2009, il y a eu 60 demandes lors du 1^{er} tour d'admission. Compte tenu de cette augmentation, il ne devrait pas y avoir de 2^e tour. Environ 20 finissants par année sont prévus au cours des prochaines années. L'amélioration du marketing du programme d'audioprothèse (monographie et site Web) explique en bonne partie l'augmentation du nombre de demandes.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉQUIVALENCE

Membres : Patrice Pelletier, ap., président
Jean-Guy Lorrain, membre
Marie Trudel, ap., membre

Le mandat du Comité d'équivalence est l'étude des demandes d'équivalence de diplôme ou de formation et la formulation de recommandations appropriées au Conseil d'administration selon l'étude du dossier. Aucune demande d'équivalence de diplôme et de formation n'a été présentée au comité au cours de l'exercice 2008 - 2009. Ce dernier ne s'est donc pas réuni.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a travaillé en cours d'exercice avec les représentants de l'Office des professions sur une mise à jour du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis. Au terme de l'exercice, les travaux étaient toujours en cours.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Membres : Chantal Brodeur, coordonnatrice
Matthieu Paquette, ap., président
Caroline Dupont, ap., membre

Le Comité de formation continue a eu pour principal mandat au cours de l'année 2008-2009 l'organisation du congrès annuel des audioprothésistes du Québec. Pour l'organisation du congrès 2008 à Québec, le comité était composé de Chantal Brodeur, coordonnatrice, Matthieu Paquette, président, et Caroline Dupont, membre. Le comité s'est réuni à trois reprises pour l'organisation du congrès sous la coordination de Chantal Brodeur.

Les conférences ont connu une popularité record. La plupart des 239 audioprothésistes qui se sont inscrits ont assisté à l'ensemble des conférences soit *Le Collège de Rosemont présente ...* (2.5 heures), *L'évaluation et l'appareillage pédiatrique* (3 heures), *Le HINT (Hearing in Noise Test)* (2 heures), *Revue d'articles* (0.75 heure) ainsi que *Présentation du Comité d'inspection professionnelle* (0.75 heure).

Par contre, le manque de chambres a causé quelques difficultés. Cette restriction est maintenant considérée dans le choix des hôtels des prochains congrès.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Membres : Marc-André Gosselin, membre (OPQ)
Hélaine Prévost, ap., membre
Réjane T. Salvail, membre (OPQ)
Marie Trudel, ap., membre

N'ayant reçu aucune demande de révision, le comité n'a pas eu à se réunir pour l'exercice 2008-2009.

C.H.I.P.S. (Canadian Hearing Instrument Practitioners Society)

➤ Claude Forest, ap., représentant pour le Québec

Au cours de l'exercice 2008-2009, les représentants de la Canadian Hearing Instrument Practitioners Society (CHIPS) se sont réunis à trois occasions, soit à Calgary, Alberta, Savannah, Georgie et Kelowna, Colombie-Britannique.

Vétérans / anciens combattants

Il y a eu rencontre avec les représentants du Ministère des anciens Combattants à Kelowna à laquelle ont participé des représentants de l'APAQ. Ceux-ci ont proposé une liste de neuf items / honoraires à être ajoutés au programme. Les autres représentants des provinces se sont dits d'accord avec cette proposition en ajoutant que les prothèses auditives de type « CIC » devraient être disponibles sans autorisation préalable.

Vente par Internet / courrier

Une lettre a été envoyée à tous les manufacturiers de prothèses auditives pour leur faire part des préoccupations de CHIPS relativement à ces procédures, notamment pour certaines offres qui proposent à la clientèle de prendre leurs propres empreintes d'oreilles.

Colombie-Britannique

Le gouvernement a désigné les professions d'audiologistes, d'audioprothésistes et d'orthophonistes comme étant des professions de la santé sous le « Health Professions Act » et formé le « College of Speech and Hearing Health Professionals » pour la gestion de ces trois formations. Le bureau de direction de ce Collège est composé de deux audioprothésistes, deux audiologistes, quatre orthophonistes et quatre représentants du public.

Ontario

Depuis cette année (2008), les finissants de George Brown College et Conestoga College doivent réussir un examen afin de standardiser leurs qualifications.

Étudiants

Il y a eu production de cartes pour féliciter les finissants et leur souhaiter la bienvenue au sein de la profession. Ces cartes seront transmises à tous les finissants des quatre collèges en audioprothèse au Canada. CHIPS a également décidé de remettre une bourse d'études annuelle de 500 \$ à un(e) étudiant(e) de chacun des collèges. Les critères doivent cependant être déterminés.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Nombre de demandes de permis temporaires et restrictifs reçues en vertu de :

- Article 37 de la Charte de la langue française : 0
- Article 41 du Code des professions : 0
- Article 42.1, par.1 du Code de professions : 0

Nombre de demandes de permis temporaires et restrictifs acceptées ou refusées en vertu de :

- Article 37 de la Charte de la langue française : 0
- Article 41 du Code des professions : 0
- Article 42.1, par.1 du Code de professions : 0

Actions réalisées afin de faciliter la délivrance de permis temporaires ou restrictifs : aucune

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Au cours de l'exercice 2008-2009, il n'y a eu aucune activité pour ces deux champs.

DONNÉES STATISTIQUES DE L'ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2009

Nombre de membres au 31 mars 2009 :

Femmes:	153
Hommes:	110
Total:	263

Répartition régionale au 31 mars 2009 :

Région 01	Bas-Saint-Laurent	8
Région 02	Saguenay-Lac-St-Jean	14
Région 03	Capitale Nationale	28
Région 04	Mauricie	15
Région 05	Estrie	14
Région 06	Montréal	79
Région 07	Outaouais	8
Région 08	Abitibi / Témiscamingue	5
Région 09	Côte-Nord	2
Région 10	Nord-du-Québec	0
Région 11	Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	0
Région 12	Chaudière-Appalaches	9
Région 13	Laval	12
Région 14	Lanaudière	9
Région 15	Laurentides	15
Région 16	Montréal	37
Région 17	Centre du Québec	8
Hors du Québec		0

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cotisation régulière du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 :	975 \$
Cotisation spéciale :	Aucune
Nombre d'administrateurs pour la région de l'Est :	2
Nombre d'administrateurs pour la région de l'Ouest :	4
Nombre d'administrateurs nommés :	2
	Total : 8
Nombre de permis :	
- en vigueur au début du présent exercice :	245
- délivrés au cours du présent exercice :	25
- révoqués au cours du présent exercice :	7
- en vigueur à la fin du présent exercice :	263
Nombre d'autorisations spéciales accordées ou renouvelées :	0
Nombre d'inscriptions au Tableau avec limitation du droit d'exercer :	0
Nombre d'inscriptions au Tableau avec suspension du droit d'exercer :	0
Nombre de radiations du Tableau :	0
Nombre de suspensions de permis selon la catégorie :	0
Assurance responsabilité professionnelle :	
- montant prévu de la garantie par sinistre :	1 000 000 \$
- montant prévu pour l'ensemble des sinistres :	5 000 000 \$
- nombre de membres inscrits :	263
Primes pour régime collectif / fonds d'assurance / fonds d'indemnisation :	aucune

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Huguette A. Sauvé, CA
Diane Charlebois, CA, LL. M. Fisc.
Andrée D. Foucault, CA
Dina Haché, CA
Roger Haché, CA, MBA, M. Fisc.
Luc Massé, CA
Chantal Myre, CA
Roger Séguin, CA, MBA

Michel Caron, CGA
Mélanie Brisebois, CA
Chantal Désautels, CA
Charles Huneault, CA
Véronique Legault, CA

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2009

140, rue Champlain, Salaberry-de-Valleyfield, Qué., J6T 1X2
99, rue Salaberry, Salaberry-de-Valleyfield, Qué., J6T 2H5

Tél.: (450) 371-1332 Télécopieur: (450) 371-3420
Tél.: (450) 373-6400 Télécopieur: (450) 373-2308

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2009

	<u>Page</u>
Rapport des vérificateurs	1
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes aux états financiers	6-7-8
Détail des charges: Annexe A	9-10

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
l'Ordre des audioprothésistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des audioprothésistes du Québec au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Séguin & Haché, c.a.
Comptables agréés¹

Salaberry-de-Valleyfield
Le 29 juin 2009

¹ Par Chantal Myre, CA auditeur
Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2009

2008

PRODUITS

Cotisations annuelles des membres	254 860 \$	238 054 \$
Discipline	1 600	-
Formation continue	159 292	93 650
Intérêts	8 434	7 531
Autres revenus	8 905	6 909
	433 091	346 144

CHARGES (Annexe A)

Bureau de l'Ordre	138 483	155 828
Discipline	36 446	35 762
Formation continue	125 245	61 596
Information	3 098	3 136
Règlements et révision	6 746	5 139
Inspection professionnelle	14 165	21 276
Secrétariat	65 981	59 709
Équivalence	355	101
Formation	113	172
	390 632	342 719

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

42 459 \$

3 425 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2009

2008

Actifs nets	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde au début de l'exercice de l'exercice	2 908 \$	159 100 \$	162 008 \$	158 583 \$
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(582)	43 041	42 459	3 425
Solde à la fin de l'exercice	2 326 \$	202 141 \$	204 467 \$	162 008 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS

2009

2008

ACTIF

À COURT TERME

Encaisse	709 \$	-
Dépôts à terme (note 4)	236 115	207 962 \$
Débiteurs (note 5)	16 916	22 007
Frais payés d'avance	16 523	9 589
	270 263	239 558
IMMOBILISATIONS (note 6)	2 326	2 908
	272 589 \$	242 466 \$

PASSIF

À COURT TERME

Découvert de banque	-	6 645 \$
Créditeurs (note 7)	68 122 \$	73 813
	68 122	80 458

ACTIFS NETS

Actifs nets investis en immobilisations	2 326	2 908
Actifs nets non affectés	202 141	159 100
	204 467	162 008
	272 589 \$	242 466 \$

Au nom du conseil d'administration


 Administrateur


 Administrateur

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2009

2008

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges

42 459 \$

3 425 \$

Amortissement

582

533

Variation nette des éléments hors caisse du fonds
de roulement:

Débiteurs

5 091

(8 792)

Frais payés d'avance

(6 934)

3 456

Créditeurs

(5 691)

5 592

35 507

4 214

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Augmentation - Dépôts à terme

(28 153)

(26 393)

Acquisition d'immobilisations

-

(1 550)

(28 153)

(27 943)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

7 354

(23 729)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE

(6 645)

17 084

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) À LA FIN DE L'EXERCICE

709 \$

(6 645)\$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du découvert de banque.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend, en partie, de services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé sur la valeur résiduelle en utilisant le taux suivant :

Mobilier et équipement : 20 %

Instruments financiers

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée au résultat net dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers:

Encaisse, dépôts à terme, débiteurs, découvert de banque et créditeurs:

Ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

2 - MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Adoption de conventions comptables

Le 1er avril 2008, l'organisme a adopté le chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital. L'adoption par l'organisme de ces nouvelles normes n'a pas entraîné de changement dans la comptabilisation des opérations de l'organisme, mais a entraîné l'ajout d'une note aux états financiers qui est présentée à la note 10.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

3 - DATE DE CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué en vertu de la Loi sur les Audioprothésistes du Québec et est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est régi par le Code des professions du Québec.

4 - DÉPÔTS À TERME

	2009	2008
Dépôt à terme - 2,45% Échéant en septembre 2009	28 807 \$	34 383 \$
Dépôt à terme - 2,65% Échéant en juillet 2009	107 308	103 579
Dépôt à terme - 3,1% Échéant en juillet 2009	100 000	70 000
	236 115 \$	207 962 \$

5 - DÉBITEURS

	2009	2008
Comptes clients	6 010 \$	801 \$
Moins: Provision pour créances douteuses	(571)	-
	5 439	801
TPS et TVQ	6 808	16 145
Intérêts courus	4 669	5 061
	16 916 \$	22 007 \$

6 - IMMOBILISATIONS

	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	15 958 \$	13 632 \$	2 326 \$	2 908 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

7 - CRÉDITEURS

	2009	2008
Fournisseurs	45 383 \$	50 606 \$
Déductions à la source	1 332	1 157
APAQ - Congrès annuel	17 024	16 027
Autres	4 383	6 023
	68 122 \$	73 813 \$

8 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme a signé un contrat avec l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec (APAQ) en vue de collaborer conjointement à l'organisation du congrès annuel afin d'assurer le perfectionnement et la formation continue des audioprothésistes. En vertu de ce contrat, l'organisme et l'APAQ partagent également les bénéfices ou les déficits provenant du congrès annuel. Cette entente se renouvelle automatiquement en décembre de chaque année.

L'organisme a établi une entente pour la location de salles. Cette entente vient à échéance en novembre 2012. Le total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de cette entente se chiffre à environ 17 600 \$ et est réparti comme suit:

4 800 \$	en 2010
4 800 \$	en 2011
4 800 \$	en 2012
3 200 \$	en 2013

9 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a conclu des opérations avec ses administrateurs :

	2009	2008
Loyer	7 233 \$	4 000 \$
Honoraires	17 970 \$	19 235 \$
Les montants à recevoir ou à payer résultant de ces opérations sont les suivants:		
Fournisseurs	2 547 \$	1 200 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

10 - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'organisme ne détient aucune dotation. Par conséquent, aucune somme d'argent reçue par l'organisme n'est soumise à des conditions avant d'être utilisée pour l'atteinte de ses objectifs et l'organisme ne doit pas se conformer à aucune exigence particulière.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC**Annexe A****DÉTAIL DES CHARGES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS****2009****2008****BUREAU DE L'ORDRE**

Salaires et avantages sociaux	4 965 \$	160 \$
Communications	57	297
Contentieux	78 485	104 596
Cotisations et affiliations	10 073	8 669
Dépenses diverses	3 602	818
Forfaitaire à la présidence et vice-présidence	3 250	4 825
Honoraires, déplacements et séjours	20 108	16 871
Location de salles	-	175
Papeterie et impression	348	3 390
Mauvaises créances	571	-
Transfert à l'APAQ	17 024	16 027
	138 483 \$	155 828 \$

DISCIPLINE

Communications	72 \$	92 \$
Contentieux et sténographe officiel	31 627	31 693
Honoraires, déplacements et séjours	3 839	2 779
Huissiers	436	318
Location de salles	422	510
Papeterie et impression	50	370
	36 446 \$	35 762 \$

FORMATION CONTINUE

Communications	308 \$	145 \$
Honoraires, déplacements et séjours	6 574	12 339
Kiosques, programmation et conférencier	22 858	24 014
Papeterie et impression	1 588	1 074
Pause café et banquets	93 917	24 024
	125 245 \$	61 596 \$

INFORMATION

Papeterie et impression	1 850 \$	2 437 \$
Site internet	1 248	699
	3 098 \$	3 136 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC**Annexe A****DÉTAIL DES CHARGES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS****2009****2008****RÈGLEMENTS ET RÉVISION**

Contentieux

6 292 \$**4 399 \$**

Honoraires, déplacements et séjours

454**723**

Papeterie et impression

-**17****6 746 \$****5 139 \$****INSPECTION PROFESSIONNELLE**

Communications

1 070 \$**1 129 \$**

Honoraires, déplacements et séjours

11 185**19 118**

Papeterie et impression

1 460**244**

Divers

450**785****14 165 \$****21 276 \$****SECRÉTARIAT**

Salaires et avantages sociaux

18 586 \$**18 446 \$**

Assurances - Administrateurs

4 262**4 888**

Assurances - Responsabilité civile

666**609**

Communications

6 270**6 381**

Messagerie et autres dépenses

2 858**4 177**

Entretien général

1 456**500**

Honoraires de comptabilité

3 683**3 500**

Honoraires de vérification

3 150**3 025**

Honoraires, déplacements et séjours

10 133**8 988**

Loyer

7 233**4 000**

Papeterie et impression

4 022**3 327**

Publicité

2 929**1 150**

Intérêts et frais bancaires

151**185**

Amortissement - Mobilier et équipement

582**533****65 981 \$****59 709 \$****ÉQUIVALENCE**

Communications

61 \$**33 \$**

Honoraires, déplacements et séjours

200**50**

Papeterie et impression

94**18****355 \$****101 \$****FORMATION**

Honoraires, déplacements et séjours

113 \$**172 \$**



Ordre
des audioprothésistes
du Québec